CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014
SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- **BRIOCHIN**
N° d'affiliation ---------- **0176**
Date ---------- **11 MAI 2014**
Lieu ---------- **ST BRIEUC**
N° d'épreuve FFM ---------- **697**
Organisateur technique ---------- **MC BRIOCHIN - BRIENS MARTIAL**
Adresse ---------- **59 RUE DES SPORTS**
e-mail ---------- **martialbriens@orange.fr**
Téléphone ---------- **0607108232**

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course	**LEON LOUVEL**	Licence : **06870**
Délégué FFM (Président du Jury)	**FAIVRE JOEL**	Licence : **150679**
Membre du Jury	**L HERMITTE ANDRE**	Licence : **015725**
Membre du Jury	**BUDE CHRISTIAN**	Licence : **026432**
Commissaire technique responsable	**en cours**	Licence :
Responsable du chronométrage	**en cours**	Licence :
Responsable du parc coureurs	**ROLLAND CLAUDE**	Licence : **132367**

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

➲ Side-car Cross Inter

Age ---------- 17 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
Licences ---------- NCA / INT / INJ / LUE
Cylindrée ---------- De 350cc à 750cc ou 1000cc 4T
Plaques ---------- Numéro noir sur fond jaune

Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross. A partir de la 4ème année consécutive de licence FFM ou de résidence en France, les pilotes étrangers marqueront des points au classement du Championnat et toucheront les primes de qualifications et de manche. Les pilotes étrangers ne rentrant pas dans cette disposition ne marqueront pas de point au classement du Championnat et toucheront uniquement une indemnité de 300 Euros.

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11ème	45 €	16ème	20 €
2ème	120 €	7ème	65 €	12ème	40 €	17ème	15 €
3ème	100 €	8ème	60 €	13ème	35 €	18ème	10 €
4ème	90 €	9ème	55 €	14ème	30 €	19ème	10 €
5ème	80 €	10ème	50 €	15ème	25 €	20ème	10 €

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 23

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014 SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical -------- **HELLARY GILLES**

Nombre de secouristes ---------- **15**

Nombre d'ambulance(s) ---------- **2**

Hôpital le plus proche ---------- **YVES LE FOLL**

Temps de trajet (en min) ---------- **7 minutes**

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ---------- **ST BRIEUC**

Adresse ---------- **VALLEE DEDOUVENANT**

GPS – Latitude (Nord) ---------- **48°30'26.97"**

GPS – Longitude (Est) ---------- **2°43'49.16"**

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ---------- **1900**

Largeur minimum de la piste ---------- **6 mètres**

Largeur de la grille ---------- **27 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ ---------- **95 mètres**

Nombre de OCP* ---------- **30**
**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité en essais ---------- **45**

Capacité en manche ---------- **45**

Rappel : L'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 13/01/2014	Date : 21 JAN. 2014	Date : 05/02/14
MOTO CLUB BRIOCHIN Président BRIENS Martial	LIGUE MOTO RÉGIONALE DE BRETAGNE Secrétariat : 26, rue de St Malo - BP 10 35120 DOL-DE-BRETAGNE Tél. : 02 99 48 26 69 - Fax : 02 99 48 48 71 Mail : ligue.moto.bretagne@wanadoo.fr Siret 319 357 364 00052 - APE 93122	Numéro : 1410071 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- BRIOCHIN
N° d'affiliation ---------- 0176
Lieu ---------- ST BRIEUC
N° d'épreuve FFM ------- 697

Date ---------- 10 MAI 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17H00	19H00	Contrôles administratifs		
17H00	19H00	Contrôles techniques		

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av
Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

PLAN D' ACCES

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av
Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- BRIOCHIN
N° d'affiliation ---------- 0176
Lieu ---------- ST BRIEUC
N° d'épreuve FFM ---------- 697

Date ---------- 10 MAI 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7H00	8H15	Contrôles administratifs		
7H00	8H15	Contrôles techniques		
8H30	8H45	Essais Libres	NATIONAL	15 mm
9H00	9H30	Essais Libres	SIDE CAR	30 mm
9H40	9H55	Essais Libres	MINIMES/CADETS	15 mm
10H05	10H20	Essais Chronométrés	NATIONAL	15 mm
10H30	11H00	Essais Chronométrés	SIDE CAR	30 mm
11H05	11H10	Test de départs	SIDE CAR	5 mm
11H15	11H30	Essais Chronométrés	MININES/CADETS	15 mm
11H45	13H15	Repas		
13H30	13H50	Manche 1	NATIONAL	15 mm +1T
14H00	14H25	Manche 1	SIDE CAR	20 mm 1T
14H35	14H55	Manche 1	MINIME/CADETS	15mm +1T
		Pause		15 mm
15H15	15H35	Manche 2	NATIONAL	15 mm +1T
15H45	16H10	Manche 2	SIDE CAR	20 mm +1T
16H20	16H35	Manche 2	MINIMES/CADETS	15 mm +1T
		Pause		15 mm
17H00	17H20	Manche 3	NATIONAL	15 mm +1T
17H30	17H55	Manche 3	SIDE CAR	20 mm +1T
18H05	18H25	Manche 3	MINIMES/CADETS	15 mm +1T
18H30	19H00	Remise des Prix		30 mm

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

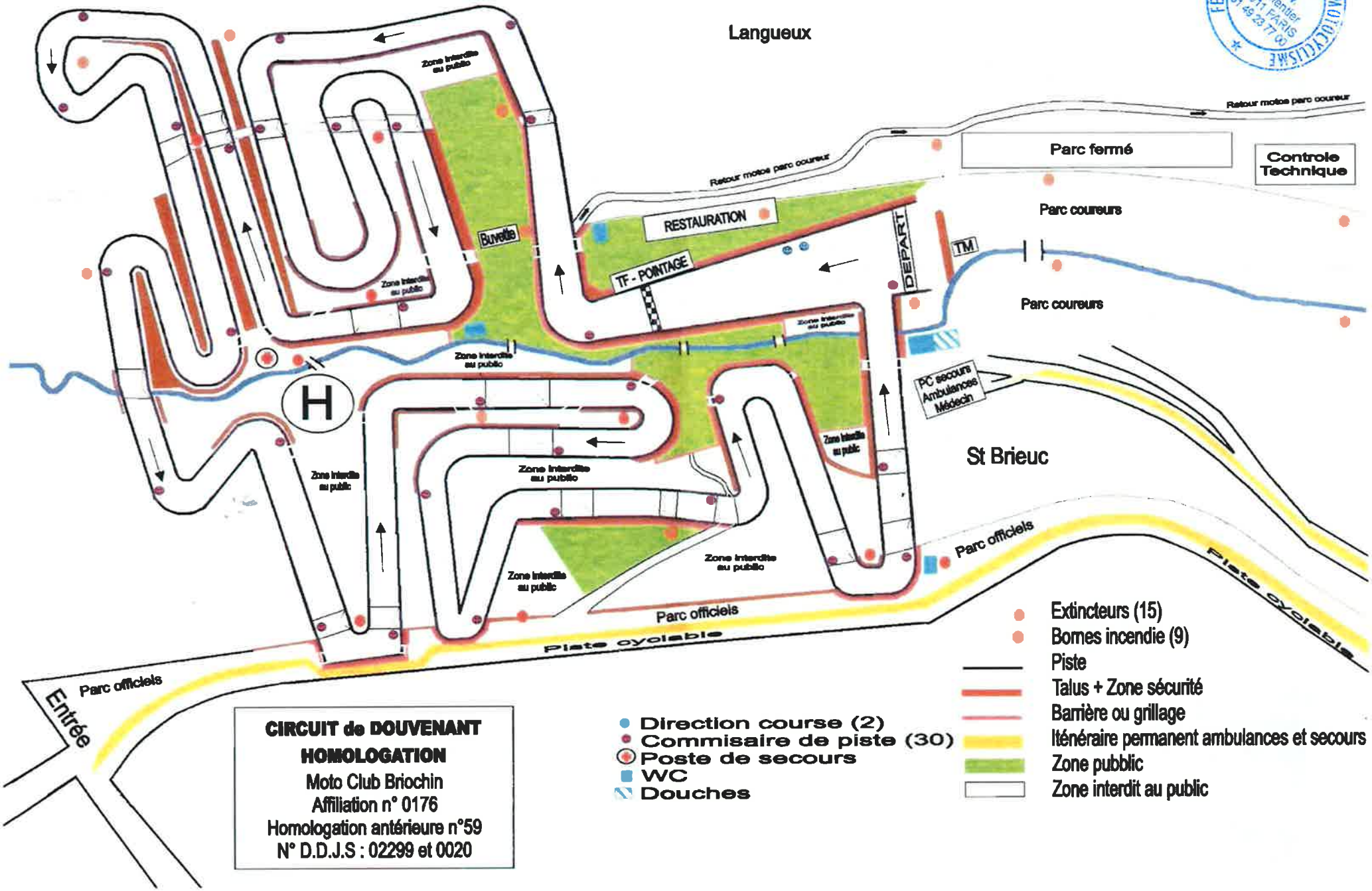

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00